

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 19

Artikel: Vers la revision du programme des cours de perfectionnement

Autor: Barbey, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le corps enseignant primaire fribourgeois s'honore du nouveau docteur *honoris causa*. Avec ses hommages respectueux, il se fait un plaisir de lui adresser ses plus chaleureuses félicitations.

Marcellin BERSET.



Vers la revision du programme des cours de perfectionnement

Une des questions les plus actuelles qui s'agite dans le mouvement de la pédagogie pratique est, certes, celle qui a trait à la revision du programme des cours de perfectionnement. Un peu partout en Suisse, une évolution constante n'a cessé de se produire depuis que, par suite du bouleversement mondial, les examens fédéraux du recrutement ont été momentanément supprimés. Ces examens reverront-ils le jour ? La question demeure à l'étude et il est permis de présumer que la réponse en sera affirmative, mais ce qui doit être certain, c'est que le programme de ces épreuves et leur mode d'organisation seront mieux adaptés à la situation et aux besoins actuels.

Quoi qu'il en advienne, le canton de Fribourg, comme d'autres, va se mettre résolument à l'œuvre et, selon la décision prise par la conférence des inspecteurs, le 27 octobre dernier, va procéder à un remaniement nécessaire du programme des cours. La Direction de l'Instruction publique vient de constituer une commission spéciale qui aura pour tâche d'élaborer le nouveau programme, en tenant compte des rapports présentés sur ce sujet important mis à l'étude cette année.

La mission qui incombe à cette commission doit être subordonnée à certaines conditions essentielles que nous tenons à résumer ci-après :

1^o Il importe de remarquer que le programme en vigueur jusqu'ici avait déjà du bon et qu'à bien des points de vue, il sera utile de conserver, en les interprétant, les excellentes indications qu'il renferme.

2^o Les expériences faites depuis 1914, par l'introduction de l'*Agenda du P. Girard*, sont concluantes en ce sens qu'une publication périodique et annuelle présente de grands avantages et permet de donner à la jeunesse un enseignement toujours nouveau et sans cesse à la hauteur des progrès qui se réalisent.

3^o Un programme général, si bien conçu qu'il puisse être, ne peut et ne doit tracer que les lignes directrices, en laissant à chaque instituteur une large initiative et en inspirant son activité personnelle.

4^o Enfin, ce programme, d'allure moralisatrice, patriotique et professionnelle, doit tenir compte des divers milieux et faciliter à chaque cours la voie à suivre.

Plus que jamais, la formation postscolaire de la jeunesse mérite les soins les plus attentifs et les plus dévoués et il importe de lui préparer l'avenir en lui montrant le chemin de l'honneur, du devoir patriotique, en lui faisant aimer le travail et l'ordre dans la société et en lui inspirant le souci de collaborer au bien général du pays.

F. BARBEY.



Quelques études sur l'orthographe des écoliers

I. Degré d'instruction et progrès : deux points de vue

L'instruction d'un écolier peut être considérée sous divers angles. Si, dans une répétition générale, j'interroge un élève sur l'histoire, par exemple, c'est pour résoudre les deux questions suivantes : Qu'est-ce qu'il sait ? Qu'est-ce qu'il ne sait pas ? Je m'occupe de la somme des connaissances qu'il possède sur cette branche dans les limites déterminées par le programme : en un mot, j'apprécie le degré d'instruction. J'établis le rapport entre l'acquis et ce qui était à acquérir. On peut se poser aussi la question suivante, tout aussi intéressante : Dans quelle mesure l'élève a-t-il progressé durant un temps déterminé, par exemple durant tel trimestre ou l'année scolaire ? Il s'agit maintenant du rapport qui existe entre le connu actuel et un connu antérieur. Ce rapport suppose donc la comparaison entre deux résultats obtenus à des moments divers et suffisamment éloignés, afin de constater l'amélioration que le second présente sur le premier. Cette plus-value est le fruit des études faites dans l'intervalle : c'est le *progrès réalisé*. Il faut donc distinguer deux choses : le *degré d'instruction* et le *progrès dans l'instruction*. Le premier nous renseigne sur la capacité de l'individu, le second sur l'*aptitude à progresser*.

Chaque maître fribourgeois possède un *registre de progression* sur lequel, trimestriellement, il inscrit les notes de mérite obtenues par ses élèves. Au sens strict du mot, les notes de mérite sont celles qui évaluent l'effort et l'application. Pratiquement, celles qui figurent au registre ou sur les livrets scolaires sont spécialement des notes d'instruction, modifiées parfois par une appréciation rapide et à vue d'œil du mérite, mais elles ne sont dans aucun cas des *notes de progrès*, quoique, en général, on les désigne aussi de ce terme. Dans la pratique courante, instruction et progrès sont synonymes pour nous. Cependant, il n'est pas à dire que les améliorations échappent au maître intelligent qui suit attentivement les travaux de ses élèves. Il s'aperçoit facilement que les uns progressent beaucoup et d'autres peu, car les extrêmes sont très apparents. Cette constatation reste encore incomplète, car le beaucoup et le peu comprennent bien des degrés. Puis, reste la masse des élèves moyens qui semblent à peu près s'égaliser